



siarec

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région Est de Clermont-Ferrand

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Révision du zonage d'assainissement de MUR SUR ALLIER

Le Président du Syndicat Intercommunal de la Région Est de Clermont-Ferrand (SIAREC) a l'honneur d'informer les habitants que, conformément à l'arrêté 2023-35 en date du 1^{er} septembre 2023 une enquête publique sur le projet de révision de zonage d'assainissement de MUR SUR ALLIER organisée pour une durée de 15 jours consécutifs du :

9 octobre 2023 à 9 heures jusqu'au 23 octobre 2023 à 12 heures inclus.

Madame Martine VIERA a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Les pièces du dossier sous format papier ainsi qu'un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles seront déposés au siège de l'enquête à la mairie de de MUR SUR ALLIER pour être consultés par le public, pendant toute la durée de l'enquête publique, soit du 9 octobre 2023 à partir de 9 heures jusqu'au 23 octobre 2023 à 12 heures aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier d'enquête publique sera consultable sous format papier, pendant toute la durée de l'enquête publique, au bureau du SIAREC, 4 rue Bernard Barot – ZAC des Littes – DALLEY 63111 MUR SUR ALLIER, sur rendez-vous.

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication et copie du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur le Président du SIAREC, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

Chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête papier ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de MUR SUR ALLIER, 88 rue Guyot Dessaigne - Mezel - 63111 MUR SUR ALLIER siège de l'enquête publique ou l'adresser par mail à l'adresse suivante : zonage@siarec.fr du 9 octobre 2023 à 9 heures au 23 octobre 2023 à 12 heures.

Les observations et propositions du public écrites émises sur le registre sont consultables au siège de l'enquête publique à la mairie de MUR SUR ALLIER, pendant les jours et heures habituels d'ouverture au public

Les observations et propositions du public, transmises par voie postale ou par mail au commissaire enquêteur, sont consultables sur le registre déposé au siège de l'enquête publique à la mairie de de MUR SUR ALLIER, pendant les jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de MUR SUR ALLIER les :

- **9 octobre 2023 de 9 heures à 12 heures**
- **23 octobre 2023 de 9 heures à 12 heures**

A l'expiration du délai d'enquête, le public pourra consulter, le rapport, les conclusions motivées et l'avis du commissaire enquêteur, pendant un an à compter de la date de remise des documents :

- au siège de l'enquête publique située à la mairie de MUR SUR ALLIER, aux jours et heures habituels d'ouverture au public
- au bureau du SIAREC, 4 rue Bernard Barot – ZAC des Littes – DALLEY 63111 MUR SUR ALLIER, sur rendez-vous

A l'issue de l'enquête publique et après réception des conclusions du commissaire enquêteur, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints aux dossiers, des observations du public et du commissaire enquêteur, sera proposé à l'approbation du Conseil Syndical.

La personne publique responsable du projet de révision du zonage d'assainissement soumis à l'enquête publique est Monsieur le Président du SIAREC.

Les informations relatives à ces dossiers peuvent être demandées auprès du

SIAREC, 4 rue Bernard Barot – ZAC des Littes – DALLEY 63111 MUR SUR ALLIER – 04.73.83.47.80.